



Formulaire d'inscription

Photo
obligatoire

NOM PRENOM :

Merci de cocher la formation demandée :

BTS BANQUE BTS CG BTS GPME BTS MMV BTS SAM CPGE DCG DNMADe

Merci de cocher le niveau demandé :

1ère année 2ème année 3ème année

Né(e) le : / / à : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone de l'étudiant :

Courrier électronique de l'étudiant (en majuscules) :

Avez-vous bénéficié d'un PAP tout au long de l'année précédente? Oui Non

Avez-vous bénéficié d'aménagement pour le BAC? Oui Non

Scolarité :

S'agit-il d'un redoublement? Oui Non

LVA obligatoire : **Anglais** LVB obligatoire : **Espagnol** (uniquement pour le BTS SAM)

Choix du régime : Demi-pension (forfait 5 jours) Externe (Repas occasionnels)

Usage des transports scolaires : Oui Non

Quelle ligne de bus ?



Formulaire d'inscription

Responsable légal 1 :

Nom Prénom :

Autorité parentale : Oui Non

Profession :

Courrier électronique (en majuscules) :

Adresse (si différente de l'étudiant) :

Code postal :

Ville :

Numéro de téléphone portable :

Responsable légal 2 :

Nom Prénom :

Autorité parentale: Oui Non

Profession :

Courrier électronique (en majuscules) :

Adresse (si différente de l'étudiant) :

Code postal :

Ville :

Numéro de téléphone portable :

Responsable qui paie les frais scolaires : responsable légal 1 responsable légal 2

Nombre d'enfants dans l'établissement :

Autre personne à prévenir en cas d'urgence :

Lien avec l'étudiant :

Nom Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéro de téléphone portable :



DROIT À L'IMAGE : Dans le cadre des programmes d'enseignement, les étudiants vont participer à des activités et sorties scolaires qui feront appel à l'utilisation de la photographie. En référence à la loi, nous devons vous demander une autorisation préalable à la prise de vues. Ces photos pourraient faire l'objet d'une diffusion éventuelle sur le site du Lycée ou d'autres supports (Compte Instagram, journal interne du Lycée, panneaux pédagogiques, plaquettes du Lycée, etc...)

J'autorise l'établissement à ma prise de vue en tant qu'étudiant majeur dans le cadre d'activités scolaires : OUI NON

ou

J'autorise l'établissement à la prise de vue de mon enfant mineur dans le cadre d'activités scolaires : OUI NON

Signature des responsables légaux (si étudiant mineur)

Signature de l'étudiant

Pièces justificatives à fournir :

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE

- 1 photo d'identité à coller sur la 1ère page du dossier
- Attestation ASSR 2
- Assurance responsabilité civile (année en cours)
- Copie de la carte d'identité (recto-verso) ou passeport
- Copie de la carte vitale OBLIGATOIRE
- Notification d'attribution conditionnelle de bourse
(les étudiants ne présentant pas cette attestation seront inscrits comme non-boursier, la régularisation se fera à la rentrée.)
- RIB des responsables 1 et 2
- Copie du relevé de notes du baccalauréat pour les étudiants en première année
- Justificatif de la demande de la carte jeune Région Occitanie
- Copie de l'attestation de stage pour le passage en deuxième année de BTS



pour les étudiants de **MMV, CPGE et DNMA** uniquement, le chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Ernest Hemingway pour participation à l'achat de la matière d'œuvre d'un montant de **40 euros** sera à remettre à la rentrée.

Documents joints : Demi-pension, cafétéria, carte jeune et règlement intérieur du service annexe d'hébergement

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE ANNEXE D'HÉBERGEMENT À l'attention de TOUS les usagers de l'établissement

👉 **RIB A FOURNIR POUR TOUS LES ELEVES**

Textes de référence : décret n°2000-992 du 06/10/2000 - décret n° 04/09/1985 modifié - décret 2006-753 du 20-06-06

Le Service de restauration scolaire relève de la responsabilité de la collectivité territoriale de rattachement qui en fixe les tarifs. Le service contribue à la qualité de l'accueil des usagers de l'EPL et participe à la mission éducative de l'établissement dans le cadre du contrat d'objectifs.

Le service annexe d'hébergement est ouvert cinq jours par semaine, du lundi midi au vendredi midi.

Les élèves internes bénéficient d'une prestation qui comprend : le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner. Seul le service du déjeuner est ouvert aux autres élèves et aux personnels.

Le principe de fonctionnement est celui de l'achat de repas selon le tarif et modalités en vigueur au service intendance qui assure la gestion des comptes personnalisés.

I/ Inscriptions

La carte jeune région Occitanie sert de carte de restauration et doit être rechargée. La carte le suit pendant l'ensemble de sa scolarité.

En cas de vol, de perte ou de détérioration de la carte, l'élève doit immédiatement le signaler à l'intendance afin que celle-ci la mette en opposition. Les crédits seront reportés sur la nouvelle carte.

Les élèves et étudiants ayant perdu leur carte doivent la déclarer **perdue** sur le site de la carte jeune Région, une nouvelle carte leur sera envoyée : le tarif de 2 euros, déduits des 15 euros donnés par la Région pour l'achat de livres.

II/ Tarifs

Deux possibilités sont offertes par l'établissement pour la demi-pension.

➤ Elèves au ticket

Prix du repas : **4,60 €**

Pour charger ou recharger la carte, un login et un mot de passe sont communiqués par courriel aux familles pour pouvoir payer par carte bancaire sur internet via l'espace famille. Paiement minimum de 10 €.

A titre exceptionnel, des chèques et espèces sont acceptés et encaissés au bureau demi-pension, encaissement uniquement le matin.

Le prix du repas est déduit à la réservation, que le repas soit consommé ou non.

La réservation au restaurant scolaire est obligatoire pour tout le monde (externes et demi-pensionnaires). Une borne est installée à cet effet, sous le bâtiment E. La réservation peut se faire jusqu'à 10H15. En cas d'oubli de réservation, l'élève pourra déjeuner à la cafeteria.

La réservation peut également s'effectuer sur internet via l'espace famille jusqu'au jour J 10h15 et jusqu'à 60 jours à l'avance.

S'il n'y a plus de crédit, la réservation est impossible et l'élève ne peut pas déjeuner. Aucune dérogation n'est acceptée.

- Absence : L'annulation de la réservation pourra être effectuée avant 10h15 soit à partir de la borne de réservation au lycée, soit par internet via l'espace famille.

- Oubli de la carte : A titre exceptionnel, l'élève ayant oublié sa carte peut déjeuner. Pour accéder au restaurant scolaire, il doit se présenter **avant 10h00** au service intendance afin qu'un justificatif lui soit remis.

Les crédits non utilisés en fin d'année scolaire seront reportés sur l'année suivante.

- Remboursement : Les élèves passant le baccalauréat et/ou susceptibles de quitter l'établissement peuvent demander le remboursement du reliquat de leur carte de demi-pension. Dans ce cas, les parents doivent faire la demande par écrit en y joignant leur RIB.

➤ **Demi-pensionnaire au forfait 5 jours** (formulaire à compléter ci-joint) :

Prix du forfait : 592€ (soit un prix unitaire à 3,70 € sur la base de 160 jours de fonctionnement).

Le repas de l'élève est prévu tous les jours de la semaine et **la famille paie tous les repas, qu'ils soient pris ou pas.**

La famille reçoit une facture au début de chaque trimestre (1^{er} trimestre 251,60 € / 2^{ème} trimestre 192,40 € / 3^{ème} trimestre 148,00 €)

L'inscription de l'élève à la demi-pension est faite pour l'année entière. Elle ne peut être modifiée qu'en fin de trimestre et pour un motif valable à l'appréciation du Chef d'établissement.

En demandant une inscription au forfait, la famille s'engage à ce que son enfant mange effectivement à la demi-pension les jours prévus.

III/ Fonctionnement

- Accès au restaurant scolaire : **Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accès au restaurant scolaire n'est autorisé qu'aux élèves ayant réservés.**

L'apport de nourriture de l'extérieur est interdit au restaurant scolaire et à la cafétéria ainsi que dans l'établissement.

Seuls les repas préparés par l'équipe de cuisine dans des conditions réglementaires peuvent être consommés sur place.

IV/ Aides

Les familles rencontrant des difficultés financières peuvent s'adresser à l'intendance de l'établissement pour qu'une demande d'aide soit examinée par la Commission des Fonds Sociaux. Le montant de la bourse est utilisé pour payer le forfait de la demi-pension.

INSCRIPTION DEMI-PENSION - FORFAIT 5 JOURS

✍ A compléter et à signer par le responsable légal

Je soussigné(e) :

.....

Adresse :

.....

.....

Responsable légal(e) de l'élève : en classe

de : inscrit(e) comme élève demi-pensionnaire au lycée Ernest Hemingway à Nîmes.

Je déclare avoir pris connaissance du montant de la demi-pension exigé pour l'année scolaire 2026/2027 qui s'élève à 592€.

En conséquence, je m'engage à payer à l'agent comptable du lycée Hemingway les sommes suivantes en fonction des modalités de paiement choisis : (cochez l'option choisie)

A l'année : soit 592€ avant le 01/09/2026

Par trimestre :

- 251,60 € avant novembre 2026
- 192,40 € avant février 2027
- 148,00 € avant mai 2027

Paiement en ligne sur Educonnect,
Chèque ou espèces au service intendance.
Pour les boursiers, le montant est déduit.

Fait à

Le/...../.....

Signature :

L'inscription de votre enfant au régime de la demi-pension signifie:

- qu'il s'agit d'un forfait 5 jours (même si votre enfant ne mange que 4 jours par semaine à la cantine),
- que le régime de la demi-pension ne peut pas être modifié en cours de trimestre.
- que la facture sera due même si votre enfant n'a finalement pas mangé à la cantine.
- que votre enfant **peut tout-à-fait manger à la cantine en tant qu'externe libre** et payer les repas au ticket (il faut alors créditer la carte région sur l'espace famille ou directement au service intendance pour les espèces et chèques).

De plus, merci de bien vouloir nous **fournir un RIB**, obligatoire avec le dossier d'inscription (vous pouvez l'envoyer à l'adresse mail : intendance.hemingway@ac-montpellier.fr).

Par conséquent, et au vu de l'emploi du temps de votre enfant dont vous pourrez prendre connaissance à la rentrée scolaire, nous demandons à toutes les familles concernées, **de confirmer par mail, même si vous avez rempli le formulaire d'inscription** (à l'adresse mail de l'intendance), le souhait de l'inscrire au régime de la demi-pension avant le **18/09/2026**, date butoir, en notant bien le nom-prénom de votre enfant.

Sans réponse de votre part, votre enfant aura le statut d'externe par défaut...

En vous remerciant par avance de votre retour,

Nous souhaitons une bonne rentrée à tous les élèves!

Carte jeune Région Occitanie

La carte Jeune Région est obligatoire pour tous les élèves et étudiants inscrits à la rentrée 2026 au lycée Hemingway.

A quoi sert la carte : Accéder à l'établissement, service restauration scolaire, cafétéria, accès gratuit à une formation aux premiers secours (PSC1), prêt des livres scolaires, gratuité du 1^{er} équipement professionnel, ordinateur portable, aide à l'achat d'une licence sportive (UNSS) de 15.00 €, aide à la lecture de loisirs de 15 euros à utiliser durant l'année scolaire.

Enseignement secondaire et Enseignement Supérieur

- Les élèves et étudiants n'ayant jamais eu de carte jeune région Occitanie doivent obligatoirement en faire la demande sur le site de la région avant leur inscription au lycée, **à parti du 10 juin 2026**.
- Les élèves et étudiants inscrits en 2025/2026 au lycée Hemingway, qui possèdent déjà une carte jeune Région Occitanie recevront chez eux après leur réinscription au lycée un autocollant « 2026-2027 » à apposer sur leur carte jeune.

Le cas échéant, pensez à modifier vos coordonnées sur le site de la carte jeune région si changement depuis la création de la carte jeune (adresse, adresse mail et téléphone).

Les élèves et étudiants ayant perdu leur carte doivent la déclarer **perdue** sur le site de la carte jeune Région, une nouvelle carte leur sera envoyée : le tarif est de 2 euros, déduits des 15 euros donnés par la Région pour l'achat de livres.

- Pour les élèves et étudiants déjà titulaires d'une carte Jeune Région établie au nom d'un autre établissement que le lycée Ernest Hemingway, il n'est pas nécessaire de faire une demande de remplacement.
- Pour les personnes n'ayant pas d'accès internet, il est possible de faire la demande sur place au lycée sur un poste dédié à cet effet.

Pour accéder au lycée lors de la rentrée 2026-2027, vous devrez présenter votre carte jeune région ou une capture d'écran de votre demande de carte région.

Vous trouverez d'autres informations sur le site suivant :

<https://www.laregion.fr/la-carte-jeune-region-c-est-quoi-35189>

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'établissement à l'adresse mail suivante : intendance.hemingway@ac-montpellier.fr

QUELLES AIDES DIRECTES ?



**TES MANUELS
SCOLAIRES GRATUITS**
PRÊT DES LIVRES PAPIER
OU NUMÉRIQUES POUR
TOUS LES LYCÉN.NE.S

TON ORDINATEUR PORTABLE

loRdi est fourni selon les modalités
d'attribution énoncées dans ton
espace jeune.



TES PREMIERS ÉQUIPEMENTS GRATUITS

Pour démarrer ta formation
professionnelle avec du
matériel adapté, tu disposeras
d'un équipement de qualité.

AIDE À L'ACHAT

- **DE LIVRES DE LOISIRS** de 15 €
- **D'UNE LICENCE SPORTIVE**
(UNSS) de 15 €.



PASSE TON DIPLÔME DE PREMIERS SECOURS GRATUITEMENT

Apprends les gestes qui sauvent
et obtiens les bases du secourisme.

TES BONS PLANS 100 % OCCITANIE

Avec ta Carte Jeune, profite toute l'année d'offres :
sorties, sport, culture, éducation, orientation, santé...

Retrouve toutes les infos sur :

cartejeune.laregion.fr et sur ton espace personnel.



CONTACTS UTILES

N° ASSISTANCE

05 32 30 00 40
cartejeune.laregion.fr

SAV LORDI

lordi-occitanie.fr

*Tu peux également contacter l'assistance
loRdi depuis ton espace lycéen*

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Appelle le 3018
ou télécharge l'application 3018

Numéro gratuit, anonyme et confidentiel,
disponible 7j/7 : de 9h à 23h



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage avec le fonds européen de développement régional.



laregion.fr

laregionoccitanie



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage avec le fonds européen de développement régional.

**GRATUITE
OBLIGATOIRE
POUR LA RENTRÉE**



CARTE JEUNE RÉGION

MODE D'EMPLOI



TA CARTE JEUNE RÉGION



TOUJOURS À TES CÔTÉS

LA RÉGION AGIT POUR UNE SCOLARITÉ INCLUSIVE ET ENGAGÉE

TU PEUX BÉNÉFICIER DE LOGICIELS ADAPTÉS

loRdi est équipé de logiciels spécifiques pour accompagner les élèves DYS et utiles à tous.

TU PEUX T'ENGAGER

Retrouve les propositions d'actions autour de toi sur ton espace jeune dans la rubrique :

Je m'Engage

TU PEUX PARRAINER LA PLANTATION D'UN ARBRE EN OCCITANIE

Un geste simple pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et à la restauration de la biodiversité.

On compte sur toi !



NE PASSE PAS À CÔTÉ D'OFFRES GRÂCE À TA CARTE JEUNE RÉGION.

TES BONS PLANS 100 % OCCITANIE !

La Région te propose tout au long de l'année des offres attrayantes pour des activités culturelles, touristiques ou sportives : concerts, festivals, matchs, musées, visites guidées... Ainsi que des bons plans autour de l'éducation, l'orientation et la santé.



N'hésite plus connecte-toi et inscris-toi à la newsletter pour ne pas zapper l'offre qui t'intéresse et télécharge l'application mobile.

N'hésite pas à consulter ton espace jeune !



QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Carte Jeune Région, c'est l'ensemble des aides que la Région met en place pour alléger tes dépenses et te garantir la rentrée la moins chère de France.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tous les jeunes inscrits :
- dans un lycée (post-bac inclus)
- dans certains établissements d'Occitanie

Plus d'infos :



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

1 TOP DÉPART EN JUIN !

Rendez-vous dès le 8 juin 2026 sur cartejeune.laregion.fr
Prévois une photo et une adresse mail.

QUELQUES SEMAINES PLUS TARD

2 TON DOSSIER VALIDÉ

tu reçois ta Carte Jeune à domicile.

TRANSPORT SCOLAIRE RÉGIONAL

Les transports scolaires régionaux sont gratuits en Occitanie :

Modalités et inscription dès juin 2026 lio-occitanie.fr

Pour toutes questions relatives aux transports scolaires, s'adresser aux Services Régionaux des Mobilités : lio-occitanie.fr/contact-et-aide

Attention : la Carte Jeune Région n'est pas une carte de transport.



Caisse de solidarité

Le conseil d'administration a approuvé la création d'une caisse de solidarité dont l'objectif est d'accorder des aides aux élèves et aux étudiants du lycée en complément des fonds sociaux.

Les aides allouées portent sur les objets suivants : frais de restauration, de logement et d'internat, voyages et sorties scolaires, fournitures scolaires et vêtements...

Les décisions d'aides sont effectuées par le chef d'établissement au cours d'une commission de fond social.

Vous pouvez dans ce cadre apporter librement une contribution sous la forme d'un don fixé par le montant de votre choix.

Je soussigné(e) :

Nom

Prénom.....

Déclare faire un don à la caisse de solidarité du lycée Ernest Hemingway pour la somme de euros

Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Hemingway

Espèces

Date et signature :

Le :